

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wettolsheim-Eguisheim

Marché aux Puces à Wettolsheim

Dimanche 29 juin 2025

Vente de 7h à 18h

Accueil des exposants à partir de 5h30

Renseignements et réservation au Tél. 06 79 09 36 88 après 18 heures
pompiers.wettolsheim@orange.fr

- Règlement au verso -

Talon à retourner

✂-----

Talon de réservation

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

CP : Ville : N° de Tél. :

Adresse e mail :

Nature de la pièce d'identité et N° :

Délivré le : Par :

N° d'immatriculation du véhicule utilisé pour venir au Marché aux Puces :

- Je participe au Marché aux Puces de Wettolsheim, et réserve donc 5 mètres à 12 euros.
Ci-joint mon chèque de 12 euros à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wettolsheim.
A envoyer à Colette EHRHART – 11 rue Kling – 68920 Wettolsheim

Date limite d'inscription : le 22 juin 2025.

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne participer à ce type de manifestation qu'à titre exceptionnel.

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

J'ai pris connaissance du règlement du Marché aux Puces de Wettolsheim et m'engage à le respecter.

Fait à le Signature :

REGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES DE WETTOLSHEIM

Le numéro d'emplacement sera remis le jour du marché aux puces

Toutes déclarations et (ou) ventes frauduleuses seront sanctionnées.

Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus, puisque réservés aux organisateurs (sauf dérogation accordée par eux.)

La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite. Les animaux vivants, animaux protégés empaillés comme les rapaces, félins, et les matériaux issus d'animaux protégés (ivoires, cornes de rhinocéros) sont interdits à la vente

L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est également interdite, dans le périmètre du Marché.

Toute utilisation de moyen de chauffage est interdite.

Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.

Les animaux doivent être tenus en laisse.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.

L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct.

Aucun remboursement ne peut être concédé.

Les horaires d'ouverture pour les transactions sont fixés de 7 heures à 18 heures.

En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice aidée des forces de l'ordre peut procéder à l'exclusion du contrevenant.

*Afin de permettre au Club organisateur de procéder au nettoyage du village,
il est demandé aux exposants d'avoir débarrassé leur stand pour 19 heures
Merci de votre compréhension.*